



Infos Geyssans



Décembre 2017

Lettre d'information municipale

Edito du Maire

Les gros travaux de voirie et de maçonnerie relatifs à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) sont pratiquement terminés. En parallèle, nous avons entrepris la réfection des abords de la mairie et la création d'un auvent. Conscient des désagréments qui ont pu être occasionnés par ces opérations, au vu des résultats obtenus, j'espère qu'ils seront vite oubliés.

De nombreux collégiens et lycéens empruntent la route département 52 pour se rendre à l'arrêt de bus du hameau des Fayolles. En partenariat avec le service des routes du département, Valence Romans Déplacement et Citéa, nous menons une réflexion pour améliorer leur sécurité. Dans un premier temps, des brassards ou gilets réfléchissants hautes visibilités sont mis à leur disposition en mairie ; en effet, les risques sont augmentés dans l'obscurité, ces piétons doivent être vus par les automobilistes.

Avec toute l'équipe municipale, je veux ici souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, avec le bonheur chaque fois que c'est possible de se retrouver en famille, avec les amis. Ces fêtes doivent être l'occasion de faire reculer la solitude dont certains (es) sont victimes.

Je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux le vendredi 05 janvier à 18h00 à la salle polyvalente.

Cordialement vôtre

Claude Bourne.



Sommaire

- Edito du Maire
- Info administration
- Urbanisme - PLU
- Zone de rencontre
- Voisinage
- Rythmes Scolaire
- Textes et chants
- Agenda



<http://geyssans.fr/>



Services des impôts des particuliers (SIP): Vous êtes un usager particulier et vous souhaitez contacter votre service des impôts des particuliers (SIP) par téléphone pour l'interroger sur une question fiscale, évoquer des difficultés de paiement, obtenir des précisions sur le paiement de vos impôts...

un seul numéro à composer le **0811 706 600 (*)** * service 0,06 €/min + prix de l'appel. Et pour vos démarches en ligne connectez-vous à www.impots.gouv.fr

Cartes d'identité : depuis le 21 mars 2017, le dépôt d'une demande de carte d'identité se fait uniquement dans les grandes villes : Romans, Bourg de Péage, Valence, Saint Donat... Vous devez vous rapprocher de l'une d'entre elle pour demander ou renouveler une carte d'identité. Il vous est conseillé de regarder sur le site internet de la ville choisie la manière de procéder, la liste des documents à fournir et de saisir une pré-demande sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>

La demande et le dépôt des documents se font généralement sur rendez-vous dans ces villes. Les cartes d'identités ne seront pas biométriques.

La délivrance reste gratuite sauf en cas de perte/vol (25 euros).